



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Attaque terroriste à la préfecture de police

Question au Gouvernement n° 2253

Texte de la question

ATTAQUE TERRORISTE À LA PRÉFECTURE DE POLICE

M. le président. La parole est à Mme Annie Genevard.

Mme Annie Genevard. Monsieur le Premier ministre, l'attentat islamiste perpétré au cœur de l'État, au sein même de la préfecture de police de Paris, a sidéré les Français. Ils ont pris conscience que l'ennemi était intérieur, assassinant de la manière la plus barbare une jeune mère de famille, et des collègues de travail.

Sidérés, ils l'ont été tout autant par la parole de plusieurs membres du Gouvernement : hâtive, décalée, et démentie par les faits. Les mêmes mots d'un attentat à l'autre : un homme sans histoire, un loup solitaire, des problèmes personnels peut-être, un coup de folie sans doute...

Peur de la stigmatisation, réticence à qualifier l'acte, lâcheté du politiquement correct : l'effet dans l'opinion publique est ravageur et ruine la confiance.

Monsieur le Premier ministre, lorsque l'on dirige un gouvernement, sans doute est-ce l'une des pires épreuves, mais votre responsabilité n'en est que plus grande. Les Français ont besoin de deux choses. Ils veulent d'abord avoir confiance dans la parole publique. La confiance ne se décrète pas, elle scelle pourtant les liens républicains qui font d'une multitude une Nation capable de combattre ensemble pour éviter le pire.

Les Français ont ensuite besoin de sécurité. Aujourd'hui ils se sentent menacés et doutent de la capacité de leurs dirigeants à les protéger. Ce matin nous rendions un hommage solennel et déchirant à nos quatre policiers. Il nous faut maintenant être dans le combat lucide, déterminé, sans faiblesse. Monsieur le Premier ministre avez-vous pris la mesure de la défiance des Français, et comment entendez-vous y répondre ?
(Applaudissements sur les bancs du groupe LR.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Christophe Castaner, ministre de l'intérieur. Ce qui s'est passé, jeudi, à la préfecture de police est évidemment un des événements les plus graves et les plus difficiles que j'ai eu, en tant que ministre de l'intérieur, la responsabilité d'accompagner.

Quelques minutes après les faits, je me suis rendu sur place. Quelques minutes après les faits, j'ai rencontré les collègues de travail et la hiérarchie. Quelques minutes après les faits, avec Laurent Nunez, secrétaire d'État auprès du ministre de l'intérieur, j'ai accueilli le Premier ministre et le Président de la République, pour apporter notre soutien total. Ce soutien total est une évidence, et chacun ici l'a, d'une façon ou d'une autre, apporté face à ces événements dramatiques.

Je me suis exprimé ensuite, et qu'ai-je dit ? J'ai dit la vérité, la vérité telle qu'a été rapportée par les collègues de travail,...

M. Maxime Minot. Mais vous, vous êtes le ministre de l'intérieur !

M. Christophe Castaner, ministrela vérité telle qu'elle était connue dans le dossier administratif de l'individu qui est passé à l'acte. Pourtant, madame la députée, la question n'est pas celle-là. La bonne question, vous la posez : comment se fait-il que des dysfonctionnements aient fait qu'à aucun moment les alertes données n'aient été prises en compte ?

C'est la raison pour laquelle, comme le Premier ministre l'a rappelé, nous devons faire en sorte de comprendre précisément ce qui s'est passé au sein de la préfecture de police. C'est l'objet de la première mission qui doit faire en sorte que nous puissions déterminer ce qui n'a pas marché, ce qui n'a pas été déclenché, et quels sont les dispositifs qui auraient pu empêcher ce drame. Une seconde mission, confiée à l'inspection du renseignement, consiste à faire en sorte qu'il y ait une revue de détail précise de l'ensemble de nos dispositifs de renseignement, et une sensibilisation extrême de l'ensemble des acteurs du renseignement pour qu'aucun signalement ne puisse plus échapper à une enquête précise, afin d'empêcher que ce qui s'est passé se reproduise.

M. Fabien Di Filippo. Démission !

M. Christophe Castaner, ministre . Dès hier matin, j'ai donné des instructions précises à l'ensemble des forces en charge de ces dossiers pour que tous les signalements soient systématiquement faits et que nous puissions enquêter en détail sur chacun d'entre eux. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.)*

M. le président. La parole est à Mme Annie Genevard.

Mme Annie Genevard. Je vous remercie pour votre réponse, mais ma question portait sur la crédibilité de la parole publique, qui est essentielle. Quand on ne sait pas, il vaut mieux ne pas dire ; il vaut mieux ne pas répondre. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LR.)*

M. Pierre Cordier. Très bien !

Mme Annie Genevard. Il vaut mieux ne pas courir le risque de décrédibiliser la parole publique. C'est cela le sujet, monsieur le ministre ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe LR.)*

Données clés

Auteur : [Mme Annie Genevard](#)

Circonscription : Doubs (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2253

Rubrique : Terrorisme

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 octobre 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [9 octobre 2019](#)